

La résolution 1813 du SC renforce l'appui du Conseil à la proposition marocaine

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 08-05-2008 02:16:58

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, M. Taib Fassi Fihri, a affirmé que la dernière résolution du Conseil de sécurité sur le Sahara (1813) renforce l'appui du Conseil à la position marocaine et fait, de manière forte, claire et à l'unanimité de ses membres, de la proposition d'autonomie une base réaliste incontournable en vue d'un règlement définitif, durable et acceptable à ce conflit régional.

M. Fassi Fihri qui répondait, mardi, à deux questions orales à la Chambre des Conseillers, a fait remarquer que cette résolution, qui est conforme à la volonté constante du Maroc de s'engager dans des négociations substantielles portant sur le fond de la proposition marocaine, fait le lien entre les progrès enregistrés dans le processus de négociations et l'amélioration des conditions de vie difficiles des populations sahraouies, séquestrées sur le territoire algérien et l'atténuation de leurs souffrances.

Cette résolution, a ajouté le ministre est "claire et ne demande pas d'interprétations profondes, ni des lectures fallacieuses", soulignant que toutes les parties sont appelées à s'engager, sans hésiter, à respecter ses dispositions pour aller de l'avant vers la solution d'autonomie, seule solution possible et voie salubre, en tant que vision prospective et audacieuse pour la concrétisation d'un décollage historique de la région du Maghreb, transcendant les querelles du passé et aspirant à l'édification d'un espace géopolitique intégré, paisible et stable".

Cette résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité a permis de consolider les acquis du Maroc et d'en concrétiser de nouveaux dont le plus important consiste en l'appel à "des négociations intenses et substantielles basées sur le réalisme et l'esprit de compromis, tout en tenant compte des efforts déployés par le Maroc depuis 2006 et des développements à venir", a poursuivi M. Fassi Fihri.

Le ministre a réitéré que le Maroc, fort de l'unanimité autour de la question du Sahara et de sa mobilisation autour de SM le Roi Mohammed VI, oeuvrera, dans un esprit de coopération sincère, avec le Secrétaire général de l'ONU et son Envoyé personnel en vue de préserver le dynamisme et l'élan des négociations.

L'autre acquis de la résolution 1813 réside également, a poursuivi le ministre, dans la prorogation, de manière exceptionnelle, d'une année de la mission de la MINURSO, un signal clair pour donner une chance aux parties de s'engager dans une négociation sérieuse.

Pour le ministre, la proposition d'octroyer un statut d'autonomie aux provinces du Sud est la concrétisation effective de l'approche participative voulue par SM le Roi, une initiative innovante dans son contenu et sa portée, outre le fait qu'elle soit en harmonie avec les normes internationales en la matière, respecte la légalité internationale tout en étant conforme aux spécificités locales.

M. Fassi Fihri a rappelé que cette initiative est à l'origine du tournant décisif et positif de ce dossier et du lancement d'un cycle de négociations marqué par la tenue jusque-là de quatre rounds depuis juin 2007, conformément aux résolutions 1754 et 1783 du Conseil de sécurité.

Il a réitéré la considération et la gratitude du Maroc pour les déclarations et les positions "constructives et encourageantes" émanant de pays influents, particulièrement les Etats-Unis et la France, après le vote de la résolution 1813, positions qui, a-t-il dit, prouvent la justesse et le réalisme de l'initiative marocaine.

La poursuite des négociations doit être fondée sur la dernière résolution du Conseil de sécurité, a-t-il insisté, notant que le règlement du conflit du Sahara est une revendication légitime et pressante des peuples maghrébins et des partenaires arabes et européens.

MAP